

REGLEMENT DU FESTIVAL « LES6COUPSDUBRIGADIER »

OBJET DU FESTIVAL

ARTICLE – 1

Le Festival « les 6 coups du Brigadier s'adresse à toutes les formations amateurs qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations.

ARTICLE – 2

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale à la sélection des formations.

ARTICLE – 3

Le Festival est un festival Gratuit pour tous afin d'atteindre un public le plus large possible et permettre un accès à tous afin de bénéficier de notre art.

ARTICLE – 4

Les troupes amateurs qui souhaitent participer au Festival doivent faire parvenir un dossier de candidature téléchargeable sur le site du Festival, les6coupsdubrigadier.com

Avant le 30 AVRIL de l'année du Festival

ARTICLE – 5

Un jury constitué de professionnels et d'amateurs permettra de désigner la troupe qui recevra le Brigadier.

ARTICLE – 6

Le dossier sera conservé par l'organisateur et fourni aux membres du jury.

ARTICLE – 7

Préférence sera donnée aux spectacles déjà rodés.

ARTICLE – 8

La sélection finale sera établie par le comité du Festival.

ARTICLE – 9

Les troupes retenues seront averties par mail ou par téléphone à partir du 31 MAI

ARTICLE – 10

L'ordre des représentations est fixé par le comité du festival, étant entendu que chaque troupe proposera 3 préférences.

DEROULEMENT DU FESTIVAL

ARTICLE – 11

Le festival a lieu sur le Domaine du château de Pelvezy, à ST GENIES, en perigord noir toujours le dernier week-end de septembre du vendredi soir au dimanche après midi.

ARTICLE – 12

Les représentations auront lieu le Vendredi soir (1), les samedis matin, après-midi (2) et en soirée ainsi que le Dimanche matin.

Des spectacles « off » auront lieu dans les intervalles libres le samedi.

ARTICLE – 13

Chaque troupe aura une prise en charge gratuite d'un repas, ainsi que les petits déjeuners des Samedi matin et Dimanche matin.

Les troupes ont la possibilité de réserver les autres repas à 8€ les midis et 10€ les soirs . (Sur Réservations uniquement)

Chaque troupe peut réserver pour loger sur place des chalets de 4 ou 6 personnes.

Les soirées du vendredi soir et du Samedi soir après la pièce présentée seront clôturées par un concert.

ARTICLE – 14

Les organisateurs ne fourniront aucun décor ni accessoire. Chaque compagnie devra donc prendre ses dispositions en conséquence.

DEROULEMENT DES REUNIONS TECHNIQUES

ARTICLE – 15

Le Festival met à la disposition des troupes les équipements son et lumières.

ARTICLE – 16

Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière.

ARTICLE – 17

La répartition du parc des projecteurs est alors effectuée par le même technicien du festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeu d'orgues est le même après la représentation, car la troupe suivante doit s'installer.

ARTICLE – 18

Le démontage des décors doit se faire immédiatement après la représentation, la troupe suivante devant s'installer.

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt des candidatures : 30 AVRIL de l'année du Festival

Résultats de la commission de sélection : 31 MAI de l'année du Festival

Festival : dernier week-end de SEPTEMBRE de chaque année